

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 26 (1918)

Heft: 12

Artikel: Quand faut-il désinfecter?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683446>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

contre certaines maladies épidémiques; ces maladies étaient jusqu'ici: le choléra, la peste, le typhus pétéchiol et la variole. Or s'il n'a pas été possible d'y adjoindre la grippe infectieuse, le Conseil fédéral a cependant édicté un § 12^{bis} de la loi sur les épidémies, par lequel *la Confédération accorde aussi des subsides pour la lutte contre la grippe*.

Dès lors le personnel infirmier (gardes, samaritaines, samaritains) est assuré d'être soigné et entretenu aux frais de l'Etat, s'il est atteint lui-même par l'épidémie; il recevra dorénavant une allocation de maladie ou d'invalidité, éventuellement sa famille touchera une indemnité après décès.

Ces dispositions ne concernent que le personnel mobilisé officiellement (par le médecin en chef de la Croix-Rouge, par les autorités cantonales ou communales) et qui serait atteint de la grippe ou des suites de cette affection.

Une telle décision est actuellement d'une très grande portée, et nous pensons que son application nous facilitera la tâche de recruter le personnel dont nous avons un besoin urgent. Nous invitons en conséquence toutes les personnes qualifiées qui voudront bien donner leurs soins à tant de malades dans la peine, à s'annoncer sans retard au

*Bureau du médecin en chef
de la Croix-Rouge.*

Quand faut-il désinfecter?

La liste des maladies dites « contagieuses » les plus communes n'est que trop facile à établir. On la peut dresser ainsi, sans réfléchir trop longtemps: influenza ou grippe infectieuse, pneumonie, tuberculose, diphtérie, variole, rougeole, scarlatine, coqueluche, oreillons, méningite cérébro-spinale, typhoïde, dysenterie, erysipèle. Ce sont là, en somme, plus ou moins fréquentes ou étendues, plus ou moins malignes, les treize grandes ennemies épidémiques de la santé. Pour chacune et dans chaque cas, sans doute, le médecin donnera ses prescriptions. Pour sept d'entre elles, même, fièvre typhoïde, variole, scarlatine, rougeole, diphtérie, dysenterie, méningite cérébro-spinale, la déclaration et la désinfection sont obligatoires. Mais nous avons vu qu'une « obligation » n'a toute son efficacité que si l'on en connaît les raisons principales, et que des prescriptions ne sont bien suivies que si l'on n'y obéit pas aveuglément, mais avec une in-

telligente compréhension de leur esprit et de leurs motifs. Ce sont ces grandes raisons que l'on trouvera ici, c'est cette compréhension que nous nous proposons de faciliter.

Trois considérations principales déterminent la nécessité de la désinfection et ses règles: d'abord le degré de nocuité de la maladie, cela va de soi, car plus une maladie est dangereuse, plus il importe de s'en défendre; puis son mode de transmission dont la connaissance permet de localiser et de diriger exactement la désinfection, enfin, la résistance de l'agent de transmission ordinaire micro-organisme aux moyens de désinfection, qui détermine le choix entre ces divers moyens.

On pourrait, suivant ces trois caractères, diviser les maladies contagieuses en trois groupes: cependant, si l'on compare entre eux ces caractères mêmes, on s'aperçoit que les deux premiers, nocuité et mode de transmission, sont étroitement liés. C'est

ainsi que des sept maladies pour lesquelles déclaration et désinfection sont obligatoires, cinq d'entre elles : pneumonie, diphtérie, variole, rougeole, scarlatine, présentent ce caractère commun qu'elles sont transmissibles de plus d'une manière et, en somme de toutes les manières, sauf par l'air. Elles obligent donc à la désinfection au moins autant par leur faculté de propagation que par leur nocuité.

Encore peut-on distinguer deux groupes dans cette première catégorie. L'un est formé par les maladies qui affectent particulièrement les voies respiratoires, l'autre par les maladies à éruptions cutanées.

Dans le premier groupe, la pneumonie, sans doute, a son départ dans le poumon, et donc son principal pouvoir de contagion réside dans les crachats. Mais il suffit de dire qu'en général il provient des voies respiratoires pour qu'on admette que les modes de transmission sont multiples — directs, ou par l'intermédiaire d'objets ou d'aliments infectés, voire de « porteurs de bacilles ». Et il en va de même, à quelques nuances près, de la diphtérie.

A ces deux maladies, dont la déclaration est obligatoire, il faudrait joindre deux autres maladies, pour lesquelles elle est facultative, et dont la contagion émane également, en général, des voies respiratoires : la tuberculose qui a plutôt le caractère d'une maladie endémique, c'est-à-dire permanente, qu'« épidémique », et la coqueluche.

L'autre groupe (maladies à éruptions cutanées) comprend : variole, rougeole, scarlatine. Inégalement dangereuses, on le sait, dans la moyenne des cas, ces trois maladies ont ce caractère commun que leur cause est encore inconnue. Leurs moyens et voies d'infection sont d'ailleurs fort semblables, et leur transmission, notamment par les squames épidermiques qui se

répandent dans l'air et par les sécrétions, est également facile et rapide.

A ces maladies à éruption cutanée, dont la déclaration est obligatoire, et la cause inconnue, il faut ajouter une maladie à inflammation cutanée dont la cause est connue et la déclaration facultative : l'érysipèle.

Pour les maladies de ces deux groupes, en raison de la multiple possibilité de transmission des unes et des autres, de l'ignorance où l'on est, au surplus, de la plupart de celles du second groupe, il est évident que « la désinfection doit être pratiquée aussi largement que possible, qu'elle doit comprendre non seulement le nettoyage et l'antisepsie du malade, mais porter sur tous les objets de la chambre ou qui ont été en contact avec le malade : sur les murs et la chambre même, et sur les personnes qui ont approché le malade ». Quant aux moyens de désinfection, ils sont dans ces cinq cas, ceux qu'on emploie, en général, contre les bactéries qui n'engendrent pas des spores (ou germes de bactéries nouvelles). Le médecin prescrit, dans ces cas, toutes les solutions germicides habituelles telles que : sublimé 1/1000, acide phénique à 3 à 5/100, tricerésol à 1/100, formoline à 3 à 5 pour cent, pour les désinfections particulières, et formaldéhyde pour la désinfection générale (chambre, etc.). La résistance des bactéries de ces maladies aux désinfectants est inégale, mais elle ne dépasse pas quelques heures. Ne pas oublier, cependant, que leur vitalité est extrême, qu'elles peuvent être nocives des mois et des années encore après la maladie, et qu'il ne faut, en conséquence, négliger aucun point de la désinfection. De ce groupe de maladies, il faut rapprocher, sur l'étendue de la désinfection, une maladie dont cependant la contagion est plus limitée, mais dont le micro-organisme, bien qu'isolé, a une vie trop peu connue encore :

c'est la méningite cérébro-spinale. L'ignorance relative où l'on est de ce micro-organisme oblige de traiter la maladie, pour la désinfection, comme les précédentes.

Viennent ensuite le groupe formé par les maladies dont la transmission est localisée: typhoïde, dysenterie, et, sans doute, oreillons.

Typhoïde et dysenterie d'abord sont étroitement associées par leur mode de transmission. L'une et l'autre pénètrent par les voies digestives, de même qu'elles ont leur siège principal dans l'intestin. C'est donc, si l'on peut dire, autour des aliments et de la boisson (eau, lait, etc.), que devra se faire la désinfection préventive ou non, avant leur absorption comme lorsqu'ils sont à l'état d'excrétions. Cette désinfection se fera par la cuisson et l'ébullition et l'on aura soin ensuite d'empêcher toute nouvelle contamination. Les objets de table en contact avec la couche du malade seront flambés, les restes de sa nourriture brûlés ou bouillis avant d'être jetés.

Les mains des personnes en contact avec le malade seront soigneusement désinfectées par l'immersion dans une solution germicide. Enfin, on prendra soin de tuer ou d'éviter les mouches et tous insectes, au besoin en grillageant la chambre. La manière la plus économique d'obtenir ce résultat est d'adapter à l'intérieur des fenêtres de légers châssis fixes sur lesquels on clouera de la tarlatane. Des châs-

sis semblables pourvus de gonds ou de charnières formeront double porte. Lorsque ces précautions ont été bien prises, la désinfection générale de la chambre est inutile.

Pour les oreillons, bien qu'on ne connaisse pas la cause de la maladie, on suppose que la salive en contient le germe infectieux. Il semble donc que la désinfection doit surtout porter sur les mouchoirs de poche et tous objets entrant en contact avec les sécrétions de la bouche.

Reste, enfin, l'influenza, la banale et souvent terrible influenza. Elle est la seule des maladies contagieuses ordinaires dont on soit assuré qu'elle se transmette directement par l'air. Son bacille se trouve en grande quantité dans les sécrétions du nez et de la bouche et les germes infectieux s'éliminent surtout par ces voies. Il semble qu'il pénètre dans l'économie par les voies respiratoires.

Le mode de transmission de l'influenza — l'air — par son extrême généralité rapproche cette maladie, pour la désinfection, des maladies du premier groupe. On emploiera donc contre elle toutes les méthodes et tous les moyens indiqués pour ces maladies, mais il y a, en raison de son mode de propagation, un intérêt particulier à assurer une désinfection générale (chambre, etc.) parfaite, de préférence avec le formaldéhyde.

(Feuilles d'hygiène.)

Les bains

Il n'est personne qui ne considère comme un événement fort malheureux une maladie venant l'arrêter net dans ses occupations; la maladie est, en effet, une chose triste, pénible, dont on souffre moralement ou

physiquement et qu'on désirerait toujours pouvoir éloigner de soi.

Beaucoup de maladies arrivent inopinément, sans cause connue, il faut les subir et les supporter courageusement et chré-